



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les stages de formation syndicale



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Penser d'autres formes pédagogiques ?

Des ressources pour recréer un collectif dans la classe

Le jeudi **11 mai** 2023 à Blois

Les injonctions venues d'en haut se multiplient, le ministère édicte de plus en plus de textes normatifs contraignant nos choix, bridant notre enseignement. Dans leur classe, dans leurs cours, les professeurs sont isolés ; les collectifs de travail, d'échanges entre pairs, n'existent quasiment pas. Côté élèves : le nouveau dogme de la formation est l'apprentissage individualisé. **Pourtant d'autres façons de faire, d'autres pratiques pédagogiques existent.** Elles essaient de construire des apprentissages solidaires, solidaires entre les professeurs, solidaires entre les élèves. **Le collectif peut être une ressource pour l'enseignant et une source de réussite pour chacun des élèves.**

Comment lier apprentissage des savoirs disciplinaires et acquisition de solides compétences sociales : savoir échanger, être solidaire, travailler à plusieurs, être autonome... ? Comment résister aux injonctions de l'institution pour mieux enseigner ?

Il y a de nombreuses questions à débattre pour reprendre en main notre métier. Des pistes pratiques pour élargir nos façons d'enseigner, malgré les contraintes institutionnelles, voilà ce qu'aborderont les ateliers de l'ICEM-Pédagogie Freinet, du GFEN et de l'OCCE.

Ce stage est ouvert à toutes et tous.

Nous participons aux frais de déplacement et de repas de nos adhérentes et adhérents

Tous les personnels sont autorisés à s'absenter jusqu'à 12 jours par an pour des formations syndicales, alors n'hésitez pas !

Comment s'inscrire ?

- D'abord, auprès du SNUipp-FSU41 au 0254422830 ou par mail snu41@snuipp.fr.
- Puis, saisir sa demande d'autorisation d'absence via l'application AA-1D sur le portail Arena avant le 11 avril (délai impératif).
- Cliquez sur « Congé pour formation syndicale » dans les autorisations de droit à titre syndical.
- Joindre la convocation que nous enverrons par mail comme pièce justificative.